

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2008 à 20 H 30

L'an deux mille huit, le quinze mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 7 mai 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

#### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOLE BESANCON, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. BOISSIE, M. VICALVI, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST.

#### **Absents excusés :**

Melle ALTHEN, M. CHABERT, Mme MARAIS, M. PRONE

#### **Ont donné un Pouvoir :**

Melle ALTHEN représentée par M. BOLE BESANCON,  
M. CHABERT représenté par M. FORESTIER J.C.,  
Mme MARAIS représentée par M. CAMPION,  
M. PRONE représenté par M. ROLLET

Monsieur le Maire félicite Monsieur CHAVENT élu Président du SMIDOM au regard de ses compétences et de ses nombreuses années de présidence.

Mme Catherine VERPLAESTE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 11 avril 2008 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire a au préalable expliqué qu'il avait accepté de procéder à une modification à la demande de Madame BONNEL, mais refusé de modifier un texte qui avait été lu en début de séance et qui a été intégralement reporté et cité dans le compte rendu.

#### **N°1. Installation d'un nouveau conseiller et remplacement du conseiller démissionnaire dans les commissions municipales**

Suite à la démission de Monsieur FORESTIER Daniel à compter du 30 avril 2008, et de celles de Monsieur LETHENET Guy, Madame ASPLET Virginie, Monsieur MEUNIER Jean-Paul, Madame PAIN Francette, Monsieur RODIERE Jean, Madame DEBARD Christine à compter du 6 mai 2008, Monsieur le Maire déclare installé dans ses fonctions de conseiller municipal Monsieur Philippe PROST.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il propose de procéder à une nouvelle élection d'un membre issu de la liste minoritaire dans les deux commissions municipales où avait été élu Monsieur FORESTIER Daniel. Monsieur Philippe PROST est candidat pour les deux commissions.

Commission sport, associations, sécurité : Monsieur PROST Philippe est élu à l'unanimité au sein de cette commission.

Commissions finances : Monsieur PROST Philippe est élu à l'unanimité au sein de cette commission.

### **N°2. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Habitation : rue de Saint-Trivier	AD 212	190 000€ + 10 000€
2. Habitation : rue de Saint-Trivier	AD 251 et AE 2	180 000€
3. Habitation : chemin des princes	AD 16 et 19	161 500€ + 8 500€

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA 2 et 3. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Concernant la DIA n°1, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'intérêt général incite la commune à préempter cette parcelle pour y réaliser des places de stationnement toujours nécessaires en centre-ville, d'autant plus dans le cas présent que l'aménagement récent de la place de l'église située à proximité immédiate a conduit à la réduction du nombre de places sur ce site. Il précise que la superficie disponible pourrait permettre la création de 10 places de stationnement dont une place handicapée et présente les plans du projet.

Dans le cas contraire, le projet de permis de construire déposé par les acquéreurs intéressés conduirait à la création de 6 logements (au lieu d'un seul actuellement), avec maintien des deux places de stationnement existantes, mais sans possibilité de création de places de parking supplémentaires. C'est pourquoi ce projet aggraverait sans aucun doute la saturation du centre-ville en matière de stationnement.

Il précise que le prix principal de 190 000€, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner, auquel il convient d'ajouter 10 000€ de commission d'agence, est conforme à l'estimation faite par le Service des domaines consulté.

Monsieur CHAVENT indique que le projet n'est peut-être pas assez étoffé et que l'acquéreur évincé pourrait déposer un recours auprès du tribunal. Monsieur le Maire confirme que c'est effectivement un risque et qu'il fait la proposition de préemption en connaissance de cause.

Madame JEANNIARD pensait que toute création de logements devait être complétée par des places de stationnement supplémentaires. Monsieur le Maire répond que c'est effectivement le cas et que lorsque cette création n'est pas possible, le détenteur du permis de construire doit payer une indemnité de 7500€ par place de stationnement non réalisée.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BONNEL demande si ce projet remet en cause celui du crédit agricole. Monsieur le Maire confirme que le projet de parking derrière le crédit agricole est toujours d'actualité. Madame BONNEL indique qu'il convient donc de dénoncer le bail commercial avant le 15 juin 2008. Monsieur le Maire répond que ce sera fait.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 22 voix favorables et 5 abstentions (Maryse THOMAS, Marie-Ange FAVEL, Philippe PROST, Joëlle BONNEL, Raphaël LAMURE), Monsieur CHAVENT précisant cependant qu'il donne un vote favorable par solidarité avec la proposition de la commission urbanisme dont il fait partie, mais confirme ses craintes sur le risque de contentieux dans la mesure où le projet n'est pas assez structuré.

Décide d'exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AD 212 au prix de 190 000€, auquel il convient d'ajouter 10 000€ de commission d'agence, en vue de la démolition du bâtiment pour permettre la réalisation d'un parking de centre-ville.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2008.

### **N°3. Foire de septembre 2008 : tarifs des buvettes et des emplacements**

#### **\*Tarifs des buvettes**

Suivant l'avis de la commission festivités, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire les attributions de buvette de la foire de Septembre, en contrepartie d'une participation financière, aux associations suivantes :

- A.P.E.L : marché couvert
- ASM FOOT : quai de Saône (au bas de la rue du port)
- Sou des écoles : place de la mairie
- Tennis Club : quai nord (entre rue de la foire et rue du pont)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'encaisser auprès des associations attributaires des buvettes de la foire du 6 septembre 2008 la somme suivante :

- **300 € pour l'A.P.E.L**
- **180 € pour l'ASM FOOT**
- **300 € pour le Sou des écoles**
- **100€ pour le Tennis club**

Dit que les crédits seront portés au compte 758 du budget.

#### **\*Tarifs des emplacements**

Suivant l'avis de la commission festivités, Monsieur le Maire propose également de ne pas modifier les tarifs de la foire de septembre qui avaient été approuvés le 24 mai 2007 :

- Frais de dossier (pour les forains et les manèges) 15 €
- Emplacement forain 6 € le ml  
si demande de réservation reçue en mairie au plus tard le vendredi deux semaines avant la foire 12 € le ml

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dans les autres cas avec placement et encaissement le jour de la foire	
• Chevaux, bêtes à cornes	2 € la tête
• Stationnement des voitures (jusqu'à 17h)	3 €
• Manèges (moins de 50 m <sup>2</sup> )	1,50 € le m <sup>2</sup>
• Manèges (de 50 à 150 m <sup>2</sup> )	1,40 € le m <sup>2</sup>
• Manèges (au-dessus de 150 m <sup>2</sup> )	1,20 € le m <sup>2</sup>
• Droits de place pour location d'un boxe	31€

Monsieur le Maire rappelle que ces tarifs intègrent le nettoyage des rues, le ramassage des ordures, la sécurité ainsi que les frais de gestion par la commune.

Monsieur LAMURE demande s'il y a eu une réflexion sur le tarif du stationnement des voitures. Monsieur le Maire le confirme et indique que la commission était partagée à ce sujet, mais qu'il est finalement proposé de maintenir les tarifs considérant le coût conséquent de la foire, qu'il convient de financer. Monsieur ROLLET précise qu'à titre personnel il est favorable à la gratuité des stationnements et que chacun est libre de son avis.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **N°4. Foire de septembre 2008 : création d'emplois de vacataires (placiers et balayage)**

Sur proposition de la commission festivités,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide de créer 35 emplois de vacataires** qui vont participer au déroulement de la foire de septembre 2008 pour assurer le placement des forains et des voitures et le balayage des rues,

**Dit** que les agents vacataires seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 281 majoré 288 Echelle 3**.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter ces agents vacataires et à signer les contrats de service à intervenir.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une réflexion de la part de la commission sur le devenir de la foire et qu'il est notamment envisagé dans l'avenir de prolonger la foire en nocturne considérant la forte demande. Madame THOMAS demande qui est demandeur : Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une demande globale de la part des forains, des visiteurs et des commerçants de Montmerle.

### **N°5. Secrétariat de mairie : création d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la période de congé maternité de la secrétaire générale (du 4 juin au 2 décembre 2008) et de l'organisation mise en place au sein du secrétariat pour assurer la continuité du service, il y aurait lieu de recruter un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qui assurera des fonctions d'accueil du public, de suivi des dossiers

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'état civil et diverses tâches de secrétariat et d'assurer sa formation sur la période du 26 mai au 3 juin 2008.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de créer un emploi occasionnel d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe affecté au secrétariat de mairie à compter du 26 mai 2008 pour une durée de trois mois, renouvelable une fois,
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine.
- **Décide** que l'agent contractuel sera rémunéré sur la base de **l'indice brut 281, indice majoré 288, Echelle 3.**
- **Charge** le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion
- **Et habilite** l'autorité à recruter un adjoint administratif contractuel pour pourvoir cet emploi.

### **N°6. Création d'emplois saisonniers pour assurer la fonction d'Agents de surveillance de la Voie Publique**

Monsieur le Maire indique que le 28 avril a été réunie la première commission municipale ouverte qui a permis à une trentaine de structures de s'exprimer (associations de lotissement, écoles, etc) et que la question majeure abordée par les participants avait trait à la sécurité (vitesse, écoles, stationnement, etc). Au cours de cette réunion, il a été rappelé que la municipalité avait pour projet de créer la fonction d'agent de surveillance de la voie publique durant la période estivale.

Monsieur le Maire invite Monsieur BOLE BESANCON à présenter cette fonction. Ce dernier précise que cette fonction ne relève pas d'un cadre d'emploi de la fonction publique et présente les principales missions de cette fonction. Il ajoute que ces agents doivent être agréés et assermentés et doivent porter une tenue qui ne porte pas à confusion avec les uniformes de la police municipale.

Monsieur LAMURE demande si on connaît le coût des tenues. Monsieur le Maire indique que le coût sera équivalent à celui de la police municipale. Monsieur CHAVENT fait remarquer que c'est un coût important pour une durée très courte et que les tenues ne seront pas forcément réutilisables l'année suivante puisque dépendantes de la carrure et de la taille des agents.

Monsieur LAMURE demande comment ces agents vont se déplacer. Monsieur le Maire répond qu'ils se déplaceront à pied.

Monsieur LAMURE demande s'il est prévu des patrouilles nocturnes. Monsieur le Maire répond qu'il est effectivement envisagé de privilégier les périodes nocturnes et le week-end. Monsieur LAMURE demande si le coût de ce service a été estimé. Monsieur le Maire répond que l'estimation a été faite et qu'elle représente une enveloppe de 15 000€, qui sera prélevée sur les dépenses imprévues.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu des délais de recrutement, les agréments et assermentations seront difficilement obtenues dans les temps et il est prévu de faire appel à une procédure d'urgence.

Monsieur PROST demande comment va se réaliser et qui va se charger du recrutement. Monsieur le Maire répond que des contacts ont été pris avec l'Adjudant ABSOLU et des membres de la police nationale qui assisteront la municipalité. Il ajoute que s'il le souhaite Monsieur PROST pourra participer à la commission de recrutement.

Monsieur CHAVENT indique que le problème principal est celui de la vitesse sur les quais et il craint que ne se produise un accident mortel au carrefour de l'allée de la Saône. Il précise qu'en étant maire il avait un pouvoir de police et intervenait régulièrement le soir et la nuit pour faire cesser les troubles.

Monsieur le Maire indique que la sécurisation des quais est prise en compte et qu'il a été décidé d'élargir la période d'interdiction de circulation routière sur les quais durant les week-ends et les jours fériés.

Monsieur CHAVENT affirme, considérant le coût important de ces emplois saisonniers, qu'il serait sans doute préférable de créer un troisième poste d'agent de police municipale, dont les missions sont plus larges. Monsieur le Maire s'étonne que cela n'ait pas été proposé auparavant. Monsieur CHAVENT répond que le besoin n'avait pas été reconnu et rappelle que le précédent conseil municipal avait régulièrement refusé pendant 6 ans, dans le cadre des arbitrages budgétaires, les propositions de Monsieur FORESTIER Jean-Christian pour augmenter les effectifs de police sur la saison touristique. Monsieur le Maire affirme que le besoin existait, mais qu'il n'entrait pas dans les anciennes priorités.

Monsieur le Maire propose de renforcer les effectifs de la police municipale par du personnel saisonnier assurant la fonction d'Agents de Surveillance de la Voie Publique.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 20 voix favorables, 1 abstention (Muryel JEANNIARD) et 6 voix défavorables (François CHAVENT, Maryse THOMAS, Joëlle BONNEL, Raphaël LAMURE, Marie-Ange FAVEL et Philippe PROST),

**Décide** de créer les emplois saisonniers suivants :

**Rattachés au Service de police municipale :**

2 postes d'Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe à **temps complet** du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2008.

**Dit** que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 281, indice majoré 288, Echelle 3.**

**Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **N°7. Contribution au Fonds Solidarité Logement du département de l'Ain pour 2008**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande du Président du Conseil Général de l'Ain concernant le Fonds de Solidarité Logement.

Il rappelle que ce fonds est destiné à favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées en allouant des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et en finançant des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement calculée sur la base de 0,30€ par habitant,

**Autorise** Monsieur le Maire à verser cette contribution d'un montant de **1 094.70 €** (0.30 X 3649 habitants) à prélever sur le compte **6281** du budget 2008.

### **N°8. Subvention à la Maison Familiale Rurale de VILLIE MORGON et au RASED de THOISSEY**

Monsieur le Maire rappelle que seules les subventions dont le montant est connu précisément peuvent être inscrites au budget primitif. Pour toute demande intervenant après le vote du BP, il convient de délibérer dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Il présente la demande :

- de la Maison Familiale et Rurale de VILLIE MORGON, concernant deux élèves de Montmerle scolarisés dans cet établissement et précise que la commune attribue habituellement une subvention de 30€ par élève ;
- du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Thoissey qui intervient notamment dans le groupe scolaire Mick MICHEYL et qui sollicite une subvention forfaitaire de 400€ pour 2008.

Monsieur PROST demande si le RASED sollicite aussi les autres communes du canton. Monsieur le Maire le confirme.

Madame BONNEL s'étonne que les MFR qui sont des établissements privés habilités à percevoir la taxe d'apprentissage et qui perçoivent par ailleurs des dotations et des subventions, sollicitent les mairies pour une subvention. Monsieur CAMPION répond que ce type de demandes n'est pas nouveau et que les sommes sont modiques. Monsieur RISPAL indique que ces établissements ont souvent du mal à boucler leur budget. Monsieur LAMURE rappelle que, si la somme de 30€ est modique, la participation donnée pour les élèves du primaire scolarisés dans la commune est de 42€. Madame BONNEL indique que la formation professionnelle souffre essentiellement du manque d'image et de reconnaissance, elle situe donc le problème à un niveau politique plutôt que financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité pour le RASED et avec une abstention (Joëlle BONNEL) pour la MFR,

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Décide** d'attribuer une subvention de 60€ à la MFR de VILLIE MORGON et une subvention de 400€ au RASED de Thoissesey.

**Dit** que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

### **N°9. Budget commune 2008 : décision modificative n°2**

Considérant la décision de préemption de la parcelle AD 212, voté au point n° 2 de l'ordre du jour du présent conseil, il convient de prévoir les crédits suffisants pour réaliser cette opération, soit 203 500€ (frais d'agence et de notaire inclus) et la mise en place d'un emprunt nécessaire à l'équilibre du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de passer les écritures suivantes :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Article 66111 intérêts emprunts et dette, fonction 0 :	+	4 474€
Article 022, dépenses imprévues, fonction 0 :	-	4 474€
<b>TOTAL :</b>		<b>0€</b>

#### **INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

##### **Opération 250, acquisition de terrain 2008 :**

Article 2111, fonction 8 :	+	203 500€
Article 1641, remboursement emprunt, fonction 0 :	+	4 730€
Article 020, dépenses imprévues, fonction 0 :	-	12 234€
<b>TOTAL :</b>		<b>+ 195 996€</b>

##### **RECETTES**

Emprunts à encaisser, article 1641, fonction 0 :	+	195 996€
<b>TOTAL :</b>		<b>+ 195 996€</b>

Monsieur le Maire précise que, compte tenu de la DM n°1, le montant total de l'emprunt à réaliser sera de 250 000€ pour l'année 2008.

### **N°10. Avenant à la convention signée avec l'Etat (DDE) concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur le Maire explique que la commune a signé une convention avec l'Etat concernant la délivrance des actes et autorisations d'occuper les sols, pour en confier l'instruction à la Direction Départementale de l'Equipement.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il expose que la loi autorise désormais l'autorité compétente à déléguer la signature des lettres de majoration de délai et de demande de pièces manquantes aux agents chargés de l'instruction des demandes.

Cette mesure nécessite de modifier par avenant la convention signée entre l'Etat et la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant modifiant la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol et des certificats d'urbanisme.

### **N°11. Projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 933 au croisement avec le chemin vert (VC 7) et la rue de Châtillon (RD 17b)**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un carrefour sur la RD 933 avec la RD 17 (rue de Châtillon) et la VC7 (chemin vert) dont le maître d'ouvrage est le Département de l'Ain.

Ce carrefour comprenant 5 branches dont 1 voie communale, la participation de la commune est requise pour un montant estimé à 99 000€HT soit 1/5<sup>ème</sup> du projet total (495 000€HT), la part restante étant prise en charge par le Département (396 000€ HT).

Il convient de donner un accord de principe sur la réalisation de ce projet et son financement, les crédits devant être inscrits au budget 2009. Monsieur le Maire précise que la réalisation de ce carrefour permettra de sécuriser le site. Monsieur CHAVENT ajoute que ce projet a plus de 10 ans. Monsieur PROST demande si la sécurisation des arrêts de bus est prévue avec des passages piétons notamment. Monsieur le Maire le confirme. Il ajoute que le Département propose de créer un parking d'une dizaine de places, mais ce projet n'est pas chiffré.

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient commencer en septembre- octobre 2008. Monsieur CHAVENT indique qu'il est peut-être possible de demander un échelonnement de la participation de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **donne un accord de principe** pour la réalisation du giratoire sur la RD 933 et la participation de la commune pour 1/5<sup>ème</sup> du projet global, soit un montant estimé à 99 000€HT,
- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au **BP 2009**.

### **N°12. Constitution du jury d'assises pour l'année 2009**

Pour la constitution du jury d'assises pour l'année 2009, le conseil municipal procède au tirage au sort de 9 personnes issues de la liste électorale, dont les noms seront transmis au greffe de la cour d'assises.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire précise que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de cette liste ne devront pas être retenues. Par ailleurs, sont dispensées des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle (au siège de la cour d'assises) :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

### **N°13. Mise en place du calendrier des permanences pour la visite de la Tour des Minimes**

Monsieur CAMPION explique que, chaque année, durant les mois d'été et à l'occasion des journées du patrimoine en juin et en septembre, la Tour des Minimes est ouverte au public le dimanche après-midi et que ce sont les membres du conseil municipal qui assurent une permanence pour l'ouverture et la surveillance du site.

La chapelle des Minimes est également ouverte au public aux mêmes horaires et ce sont les membres de l'Association des Amis des Minimes qui assurent ces permanences.

Monsieur CAMPION procède à l'établissement du calendrier des permanences en fonction des propositions et disponibilités des membres du conseil municipal. Il précise que les conseillers retirent la clé de la tour la veille de leur permanence en mairie et la rapportent le lundi suivant. Il ajoute qu'en cas d'impossibilité d'assurer la permanence prévue au calendrier, il conviendra de trouver un arrangement avec un autre conseiller.

### **Informations du Maire**

-Présentation du Montmerle Info qui est en cours de distribution dans les boîtes aux lettres, et qui présente notamment les récompenses du comité départemental pour le fleurissement de la commune et du camping pour l'année 2007. Monsieur le Maire félicite les intervenants, comité local de fleurissement et services techniques. Il précise que cette année le maintien de la troisième fleur sera difficile car de nouveaux critères sont pris en compte (intégration des nouvelles technologies et de l'environnement global de la commune).

-Présentation du guide du syndicat d'électricité pour bien acheter son électricité et son gaz. La deuxième séance de la commission extra municipale ouverte aura lieu le 26 mai et accueillera 4 intervenants sur le thème de l'environnement et du développement durable : Monsieur PHILIPPON, Président de Hélianthe et un technicien, Monsieur PRONE et Monsieur THOMAS travaillant dans un cabinet paysager, Monsieur PINTURIER, gérant de société.

-le Comité des fêtes a décidé d'annuler Cap Montmerle 2007 faute d'exposants en nombre suffisant.

-Monsieur le Maire indique que l'OPAC de l'Ain change de nom et devient DYNACITE pour accompagner son changement de statut : les Offices Publics d'HLM et les OPAC sont unifiés et deviennent des Offices Publics de l'Habitat. Il y a 32 logements à Montmerle géré par cet organisme : 24 au HLM du chemin vert (dont 4 T3, 12 T4 et 8 T5) et 8 rue de Châtillon (dont 3 T2 et 5 T3).

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-Camping municipal : un prévisionnel a été établi avec le gérant. Au 29 avril, il y a 152 forfaits enregistrés, soit une recette de 165 000€TTC, 30 locations soit une recette de 18 000€ TTC. Une estimation est faite pour les passages, les visiteurs, les prestations diverses et les gens du voyage. Le prévisionnel global pour 2008, qui s'élève à 222 000€ TTC est inférieur aux recettes 2007, qui étaient de 231 000€ TTC.

Pour les mobile home, Monsieur le Maire évoque l'opportunité de les vendre à une valeur proche de leur prix d'achat, ce qui permettrait d'acheter de nouvelles unités. La demande de location est importante et n'est pas entièrement satisfaite.

-Plusieurs demandes de terrasses ont été faites par les commerces de Montmerle. Un travail est en cours avec la police municipale pour étudier ces demandes. La législation nous impose de préserver un passage de 1,4 mètre sur le trottoir, avec une tolérance à 1,2 mètre.

-Concert de la philharmonie de Belleville le 24 mai à 20h30 au théâtre municipal de Belleville.

-Le Jumping international de Bourg-en-Bresse aura lieu les 30 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008.

-Gala d'accordéon des Chevaliers des Minimes dimanche 18 mai à 15h30 à la salle des fêtes de Montmerle.

-présentation au prochain conseil municipal du rapport des opérateurs de téléphonie mobile. Monsieur le Maire indique que dans un article du Progrès du 14 mai 2008 l'évêché se montre défavorable au maintien des antennes dans les clochers. Monsieur Jean-Paul MEUNIER a par ailleurs adressé une lettre en mairie pour inviter à la prudence sur le sujet. Celui-ci sera donc abordé lors du prochain conseil municipal.

-la mouche du coche organise plusieurs activités dans les prochaines semaines et Monsieur le Maire salue cette initiative : café-ciné le 16 mai, café-citoyen le 6 juin et café-bouquin le 27 juin.

-Monsieur le Maire évoque un incident relaté sur le blog de la mouche du coche au parc de la batellerie concernant la chute d'une petite fille dans le bassin situé à proximité des jeux d'enfants. Le bassin a été vidé pour être nettoyé et le tourniquet, endommagé, a été enlevé ; une réflexion est en cours pour la sécurisation du site. Monsieur CHAVENT indique qu'on ne va pas clôturer la Saône. Monsieur le Maire ajoute qu'une réaction également publiée sur le blog regrette la phobie de certains et fait également mention des bords de Saône.

-Monsieur le Maire demande aux conseillers de la minorité de lui proposer une date pour se rencontrer afin de préparer le règlement du conseil municipal, qui doit être adopté dans les 6 mois suivants l'élection municipale.

-Camping : Monsieur le Maire évoque la visite de la préfecture, qui demande à ce que soit enlevé les branchements effectués en toute illégalité par certains campeurs pour alimenter leur emplacement en eau et électricité.

-Invitation des conseillers municipaux par les Archers à assister au vin d'honneur organisé le 18 mai à 18h30 pour clôturer les championnats de la ligue Rhône Alpes.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-Vendredi 16 mai à 20h inauguration du Castel de Valrose.

Madame THOMAS souhaite intervenir sur le Montmerle info. Elle indique qu'elle a participé à la commission communication, dont elle a apprécié le déroulement. Elle précise qu'il était convenu que les membres de la commission recevraient la maquette du Montmerle Info pour relecture avant impression. Elle a constaté qu'un des membres de la commission ayant ajouté un texte a probablement eu connaissance de cette maquette, mais qu'elle-même ne l'a jamais reçu et elle le regrette, car elle a le sentiment d'avoir été écartée de la commission. Monsieur le Maire assume ce fait lié à la suite des ponts du mois de mai qui n'a pas permis de le faire. Monsieur CHAVENT met en cause l'article de Madame VERPLAETSE qui commente l'article de l'opposition dans le même numéro, en utilisant des termes très désagréables, et demande que la page de l'opposition pour la prochaine fois soit déposée directement à l'imprimeur. Monsieur le Maire répond que les articles seront revus ensemble dans le cadre de la commission.

### Rapport des Commissions

-Commission travaux :

Monsieur CAMPION évoque les échanges de courrier avec la société URBI concernant les problèmes constatés dans le cadre du chantier de la place de l'église.

Il relate les problèmes d'assainissement apparus entre le mini-golf et le camping le lundi de Pentecôte.

Le rapport d'étude sur les champs magnétiques liés aux antennes relais a été reçu, il est en cours d'étude et sera présenté au prochain conseil.

Il présente diverses dégradations intervenues durant le week-end de la Pentecôte, notamment au parc de la Batellerie.

Les services techniques ont commencé à mettre en œuvre le fleurissement. Beaucoup de tontes sont en cours, du matériel neuf vient d'être acheté pour faciliter ce travail. La superficie totale à tondre est de 59 ha.

Les travaux de la maison de retraite progressent normalement.

Il évoque les travaux de réfection de la toiture du tennis couvert, qui avaient été engagés auprès d'une entreprise depuis plusieurs mois, mais qui n'ont pas encore été réalisés. Ils devraient se faire prochainement.

Le problème de l'éclairage des terrains est en cours d'étude avec la société CITEOS.

-Commission affaires sociales :

Madame KALLA réalise un état des lieux auprès des personnes en difficulté, qui repose sur trois axes : logement, travail, solitude. Un relais sera fait entre les associations d'aide et ces personnes.

Madame THOMAS demande si le CCAS est mis en place. Monsieur le Maire répond que suite à la défection d'une personne désignée, il convient d'attendre une nouvelle proposition de l'UDAF.

Madame THOMAS demande si Monsieur le Maire a l'intention de présider toutes les commissions. Monsieur le Maire répond que ce ne sera pas le cas.

-Commission tourisme :

Monsieur ROLLET présente le bilan de l'occupation actuelle du camping et du camp des gens du voyage. Une visite de la préfecture a eu lieu mardi 13 mai.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commission va se réunir pour choisir l'artificier du feu d'artifice et essayer de mettre en place une animation dès 18h (échassiers et batucada).

La foire 2008 se mettra en place rue de Mâcon uniquement côté Saône, plusieurs forains doivent donc être replacés ailleurs. La carrière sera installée avec une protection de l'enrobé de la place du marché rénovée récemment.

Les 5 à 7 vont commencer le 28 juin, le programme est déjà finalisé par le comité des fêtes.

Madame JEANNIARD demande si la défection des campeurs au forfait est liée à la fermeture du troisième bloc sanitaire. Monsieur CAMPION ne le pense pas.

Monsieur ROLLET indique qu'à l'avenir c'est le tourisme de passage qui va se développer.

Madame THOMAS demande des précisions sur le projet de vente des mobile home. Monsieur CHAVENT demande lorsque les campeurs seront propriétaires des mobile home si ce sont eux-mêmes qui les enlèveront. Monsieur le Maire le confirme. Monsieur CHAVENT demande s'ils paieront un forfait. Monsieur le Maire indique qu'il y a une réflexion pour la mise en place d'un nouveau forfait plus élevé. Madame JEANNIARD ajoute que l'enlèvement des mobile home pourra être intégré à ce forfait.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON indique que le terrain de foot va être rénové dans le cadre du budget prévu.

### Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Monsieur PROST demande ce qui est prévu en terme de formation des élus. Monsieur le Maire indique qu'un budget a été voté et que les propositions de formation seront communiquées aux conseillers.

Madame THOMAS demande si la commission municipale ouverte est ouverte à tous ou seulement aux personnes ayant reçues une invitation. Monsieur le Maire confirme que toute personne qui le souhaite peut y participer.

Madame FAVEL demande s'il est possible d'avoir le compte rendu des commissions. Monsieur le Maire propose de le faire par mail.

Monsieur LAMURE demande s'il est possible d'avoir la convocation aux commissions une semaine à l'avance pour une question d'organisation. Monsieur le Maire approuve cette demande.

Prochaines réunions de commissions :

-commission sport, associations, sécurité, le 10 juin 2008

-commission festivités, tourisme le 21 mai 2008

Monsieur CAMPION précise que l'Art en sort propose un concert à la chapelle des Minimes le 1<sup>er</sup> juin.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h20.